



Quels sont mes droits si je suis licenciée freelance?

Par **rasnati**, le **02/06/2008** à **13:37**

Bonjour,

Je suis graphiste freelance. J'ai été embauché comme telle en octobre 2007 pour 3 à 6 mois avec une promesse de cdi si tout se passait bien. Je n'ai signé aucun contrat, j'étais des factures tout les mois, c'était la seule condition, que j'ai acceptée.

Fin mars, mon employeur décide de me renvoyer. Nous nous mettons d'accord oralement qu'il me donnerais une indemnisation de 1000 euros pour me permettre de me retourner.

Depuis, son agence a eu beaucoup de problème financier, et il ne m'a toujours pas payer ses indemnisations et surtout mon dernier salaire du mois de Mars.

Je voudrais savoir quelles sont mes possibilités de pression sur mon employeur qui me tourne en bourrique depuis 2 mois.

Est ce qu'il est possible que je ne sois jamais payée?

Quelles sont mes droits en tant que freelance?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **palmer**, le **02/06/2008** à **18:45**

il n'est pas obligé de payer vos factures si vous n'avez jamais eu de bon de commande de sa part.